

COMPTE RENDU DES ASSEMBLEES GENERALES

ETE 2018

Deux assemblées Générales ont été tenues, le 20 juillet et le 10 août.

A titre exceptionnel, ces AG à caractère restreint ont été limitées à la seule présence des adhérents afin que chacun puisse s'exprimer librement sur les orientations que doit prendre l'association pour trouver une issue à la situation que connaissent les propriétaires de terrains de loisirs depuis des décennies. C'est pourquoi ni les élus, ni les médias n'ont été invités à ces rencontres les débats devant être internes.

L'intérêt de cette démarche a bien été perçu par les adhérents qui ont participé en nombre aux AG. Plus de 250 propriétaires ont répondu présent pour ces deux AG et contribué activement aux débats et réflexions.

Nous avons présenté la situation détaillée de l'association, tant du point de vue financier que du point de vue de l'évolution des adhésions ainsi que la proposition d'évolution dans la démarche à mettre en place pour assurer notre avenir.

Le rapport financier très détaillé a été présenté par Michèle Chatel et le quitus pour ce bilan a été accordé à l'unanimité.

Le changement de cap dans le domaine défense a été accepté par vote à main levée à l'unanimité sauf 7 abstentions et 7 avis défavorable sur l'ensemble des votes des deux AG.

En conséquence, Il a été décidé :

- D'arrêter l'assistance juridique complémentaire mise en place en janvier 2017 et de rembourser les adhérents qui avaient opté pour cette proposition,
- D'arrêter l'aide juridique prévue dans l'adhésion de base.
- En contre partie l'orientation prise est d'affecter l'ensemble des ressources « défense » à la mise en place d'une **défense collective** avec l'assistance d'un cabinet d'avocats (*cabinet qui assure la défense des propriétaires de terrains de loisirs de La Faute sur Mer*).

Suite au 1^{er} contact pris avec le cabinet d'avocats une feuille de route nous a été communiquée.

Elle reprend les points suivants :

1. Réaliser un état des lieux de la situation juridique des secteurs concernés (cf. fiche informations personnelles)
2. Récupérer les PLU, Plans de Prévention des Risques, SCOT,...
3. Mettre en place une veille attentive aux procédures en cours ou à venir dans les communes
4. Mettre en place une veille permanente des décisions prises dans les conseils municipaux

Pour mener à bien ces différents points une contribution plus active des adhérents est nécessaire notamment pour les points 2, 3 et 4. Un appel à volontaire a été fait, une seule personne a proposé son aide.

Ces orientations n'écludent en rien les actions de concertation et le dialogue avec les élus, bien au contraire elles doivent être poursuivies et accentuées pour que des solutions en accord avec les évolutions légales soient enfin trouvées.

Ci-après un extrait du diaporama utilisé en support aux AG (les données financières ne sont pas jointes mais sont consultables auprès de la trésorière).

ÉTAT DE SANTE DE L'APTLO

EVOLUTION DES ADHESIONS DEPUIS 2009

(Mois de référence: décembre)

ANNEES	ADHERENTS	VARIATION %
2009	1193	
2010	950	-20,37%
2011	940	-1,05%
2012	945	0,53%
2013	966	2,22%
2014	865	-10,46%
2015	815	-5,78%
2016	772	-5,28%
2017	672	-12,95%

VARIATION PAR RAPPORT A 2009

-43,67%

- Depuis huit ans le nombre d'adhérents baisse régulièrement.
- Il est urgent de réagir pour augmenter le nombre d'adhésions.
- C'est essentiel pour ne pas laisser la voie libre à l'État pour mieux nous spolier.
- **NOUS AVONS BESOIN DE VOUS TOUS** pour faire adhérer les propriétaires isolés qui sont des proies faciles et feront jurisprudence.

SITUATION DES COTISATIONS au 1^{er} juillet 2018

- Nombre de cotisations 2016 non payées: 61
- Nombre de cotisations 2017 non payées: 172

Soit: 233 pour 2016 et 2017

ASSISTANCE JURIDIQUE COMPLÉMENTAIRE

- Nombre d'adhérents avec AJ du 01/01/2017 au 31/12/2017 : 80
- Nombre d'adhérents avec A du 01/01/2018 au 15/07/2018 : 60
(18 nouveaux Adhérents et 42 renouvellements)

CONSTAT

Une assistance juridique qui n'a pas convaincu

BILAN DES ASSISTANCES JURIDIQUES

Deux assistances juridiques existent :

- La 1^{ère} liée à la cotisation de base
- La 2^{ème} mise en place le 1^{er} Juillet 2017 (assistance juridique complémentaire cotisation spéciale de 15€)

Une analyse détaillée à partir d'une situation extrême montre un besoin financier:

2 fois supérieurs aux ressources actuelles

SIMULATION EN CAS DE DÉBLOCAGE DE L'Assistance Juridique

98 adhérents avec AJ complémentaire (80+18) :	49.000 €
466 adhérents avec assistance simple (160€) :	74.560 €
SOIT UN TOTAL DE:	123.560 €
Nombre d'adhérents enregistrés en 2018 :	802
A jour de leurs cotisations au 15.07.2018 :	466

Source: situation au 15.07.2018

ASSISTANCE JURIDIQUE PROPOSITIONS

Abandon de l'Assistance Juridique Complémentaire mise en place en Janvier 2017

Remboursement sur demande écrite aux adhérents qui ont souscrits.

Possibilité de faire également un don pour le **Compte Défense**.

Le **Compte Défense** sera essentiellement destiné à la recherche et à la défense de nos droits (Avocats,..) en cas d'actions majeures de la part des Services de l'État

VOTE DES ADHÉRENTS

1- POUR QUITUS POUR LE BILAN FINANCIER

2- POUR LA SUPPRESSION DES ASSISTANCES JURIDIQUES INDIVIDUELLES EN FAVEUR DU **COMPTE DÉFENSE COLLECTIF**

RENCONTRE AVEC NOTRE AVOCAT

FEUILLE DE ROUTE PROPOSÉE

- Etat des lieux de la situation juridique des secteurs concernés (cf. fiche informations personnelles)

- Récupérer les PLU, Plans de Prévention des Risques,...
- Veille attentive aux procédures en cours dans les communes
- Veille permanente des décisions prises dans les conseils municipaux

DÉCISION SUITE AUX VOTES DES ADHÉRENTS DES AG DE JUILLET ET AOÛT

MISE EN PLACE D'UNE VEILLE PAR COMMUNE :

Appel à volontaires pour assurer une veille par commune pour les:

- PLU
- RELEVÉS DES DÉCISIONS MUNICIPALES
- TEXTES ENGAGEANT L'AVENIR DES PROPRIÉTAIRES CAMPEURS